



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
NORMANDIE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

S

**Avis conforme délibéré
après examen au cas par cas « ad hoc »
Modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de Bretteville-sur-Odon (14)**

N° MRAe 2026-11923

Avis conforme
rendu en application du deuxième alinéa de l'article
R. 104-33 du code de l'urbanisme

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie,
qui en a délibéré collégialement le 5 mars 2026, en présence de
Yoann Copard, Noël Jouteur, Françoise Lavarde, Olivier Maquaire,
Christophe Minier, Louis Moreau de Saint Martin

chacun de ces membres délibérants attestant qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis conforme,

Vu la directive n° 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 104-33 à R. 104-38 ;

Vu le décret n° 2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, notamment ses articles 4 et 16 ;

Vu les arrêtés ministériels du 19 juillet 2023, du 27 février 2025, du 12 mars 2025, du 10 avril 2025, du 19 mai 2025, du 17 juin 2025 et du 28 novembre 2025 portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu le règlement intérieur de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie adopté collégialement le 27 avril 2023 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bretteville-sur-Odon (14) approuvé le 8 novembre 2004 ;

Vu la demande d'avis conforme, enregistrée sous le n° 2026-11923, relative à la modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Bretteville-sur-Odon (14), reçue du président de la communauté urbaine de Caen la mer le 15 janvier 2026 ;

Considérant que la modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune de Bretteville-sur-Odon (14) vise à actualiser et corriger certaines incohérences du règlement graphique de ce dernier ;

Considérant que ce projet de modification simplifiée n° 4 du PLU se traduit dans le document par des évolutions du règlement graphique (les autres pièces du PLU n'étant pas modifiées) qui portent sur :

- le reclassement en zone Na (zone naturelle où un développement limité de l'urbanisation ou des constructions agricoles est autorisé) d'une parcelle actuellement classée en deux zones distinctes : en zone d'urbanisation future (AU) pour sa partie nord et en zone Ne (zone naturelle pouvant accueillir des espaces naturels récréatifs ainsi que des installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics) pour sa partie sud ;

- le reclassement en zone Na de parcelles actuellement classées en zone AU depuis l'élaboration du PLU en 2004 ; ces parcelles n'ayant finalement pas été urbanisées, le classement en zone AU est devenu caduc et ne correspond plus aux orientations fixées par le PLU intercommunal de la communauté urbaine de Caen la mer en cours d'élaboration qui inclut la commune de Bretteville-sur-Odon ;
- le reclassement en zone Na de parcelles actuellement classées en zone Ne, dans un souci de cohérence avec les deux autres évolutions prévues par la modification simplifiée ;

Considérant que le projet de modification simplifiée se solde par une réorganisation du zonage en limite nord du bourg de la commune de Bretteville-sur-Odon conduisant à une réduction des zones à urbaniser au profit d'une zone naturelle, par le reclassement en zone Na d'une superficie totale d'environ 25,5 ha aujourd'hui classés en zone AU ;

Considérant la portée limitée des évolutions envisagées par le projet de modification simplifiée n° 4 de ce PLU ;

Rend l'avis qui suit :

Au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable, des éléments évoqués ci-avant et des éléments portés à la connaissance de la MRAe à la date du présent avis, la modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Bretteville-sur-Odon (14) n'apparaît pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. **Il n'est en conséquence pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale.**

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, la communauté urbaine de Caen la mer rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier de consultation du public.

Un nouveau dossier d'examen au cas par cas du projet de modification simplifiée n° 4 du PLU est exigible si celui-ci, postérieurement au présent avis conforme, fait l'objet de modifications susceptibles de générer un effet notable sur l'environnement.

Le présent avis sera publié sur le site internet des missions régionales d'autorité environnementale (rubrique MRAe Normandie¹) et sur le portail de publication de l'évaluation environnementale².

Fait à Rouen, le 5 mars 2026

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,
Pour le président, empêché,
Le membre

Signé

Noël JOUTEUR

¹ <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/presentation-de-la-mrae-normandie-a53.html>

² <https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/auth/lautorite-environnementale>

Avis conforme délibéré de la MRAe Normandie n° 2026-11923 du 5 mars 2026

Modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune de Bretteville-sur-Odon (14)